

Séance du 6 novembre 2018

~~~~~

L'an deux mil dix-huit, le six novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Étaient présents : MM. CHAPOTON G. BRION F-X. COUQUILLOU L. DOUET M. DOURY R BARDON D. GRANGE F. Mmes. CHOUARD M-A. DELAUNAY B. GREFFIER M-J. PINEAU L. RAGUIN N. SASSIER F. PÉRAULT S. M GRANGE Fabrice est élu secrétaire.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du quatre octobre deux mil dix-huit. Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour, l'adhésion au groupement de commandes de voirie pour l'année 2019, géré par la communauté de communes Loches Sud Touraine. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

### FINANCES COMMUNALES

#### 1) Tarifications 2019

Comme chaque fin d'année, Monsieur le Maire propose de revoir la tarification des différents services que propose la commune. Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les différents services. Le conseil municipal accepte.

#### 2) Concours du Receveur Municipal : attribution d'indemnités

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE DE NE PAS ACCORDER** l'indemnité de conseil à taux plein, calculée selon les bases définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel précité et l'indemnité de confection des documents budgétaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, sollicitées par Madame le Receveur Municipal.

#### 3) Instauration du principe de la redevance réglementée pour les chantiers de travaux provisoires concernant les ouvrages de distribution d'électricité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à la dite redevance.

#### 4) Groupement de commandes de voirie 2019

Monsieur le Maire procède à la lecture du projet de convention constitutive du groupement de commandes annexé à la présente délibération et qui prévoit ses modalités de fonctionnement, notamment que la Communauté de communes soit désignée coordonnateur du groupement et qu'à ce titre, elle se voit confier l'intégralité de la procédure de préparation et de passation des marchés publics, y compris la signature et la notification des marchés. Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commande pour 2019 et de l'autoriser à signer la convention. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes avec les communes membres de la communauté de communes, ayant pour objet la passation des marchés de travaux de voirie ainsi que les marchés de fournitures et de services liés à la voirie, dans le cadre de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes.

## II - EAU ET ASSAINISSEMENT

#### 1) Présentation du rapport annuel 2017 sur le Service Public Communal de l'Assainissement

Monsieur le Maire présente le rapport 2017 sur le Service Public d'Assainissement exploité en régie communale. Aucune remarque particulière n'étant formulée, le rapport sur le Service Public Communal de l'Assainissement relatif à l'exercice 2017, annexé à la présente délibération, **est ADOPTÉ à l'unanimité, du Conseil Municipal.**

#### 2) Présentation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2017 établi par la Comité Syndical du SMAEP MAILLÉ / DRACHÉ / NOUATRE / MARCILLY-SUR-VIENNE, sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable. Aucune remarque particulière n'étant formulée, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable relatif à l'exercice 2017, annexé à la présente délibération, **est ADOPTÉ à l'unanimité du Conseil Municipal.**

#### 3) Tarifs de la redevance assainissement collectif pour l'année 2019

Monsieur le Maire propose alors de voter les tarifs de la redevance assainissement collectif. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de **MAINTENIR, en 2019**, les tarifs 2018 de la redevance assainissement collectif et de **FIXER** les tarifs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, aux montants hors taxes suivants :

|                                   |              |
|-----------------------------------|--------------|
| - Prime fixe annuelle             | : 97,27 € HT |
| - Redevance par m3 d'eau consommé | : 1,216 € HT |

#### 4) Tarifs de la redevance de raccordement aux eaux usées pour l'année 2019

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de **MAINTENIR** à 394,00 €, le montant de la redevance de raccordement au réseau collectif communal d'assainissement applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## **IV - ÉLECTIONS**

### **• Désignation d'un membre élu de la commission de contrôle suite à la réforme de la gestion de la liste électorale**

Monsieur le Maire informe les élus qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, de nouvelles modalités d'inscription seront appliquées issues des lois du 1<sup>er</sup> août 2016 et de leurs décrets d'application : la gestion de la liste électorale sera confiée à l'INSEE. Monsieur le Maire indique également qu'il sera compétent pour contrôler et inscrire les électeurs sur la liste électorale, à la place de la commission administrative qui effectue cette mission aujourd'hui. La communication entre la commune et l'INSEE s'effectuera par le biais de la plateforme de l'INSEE dite « ELIRE ». Cette gestion permettra d'éviter les doublons d'inscription pour un même électeur et les erreurs d'inscription car cette réforme engendre quelques nouveautés :

- la mise en place d'une commission de contrôle chargée d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le Maire à son encontre,
- chaque électeur aura un identifiant d'électeur national, de ce fait, il aura une nouvelle carte électorale, qui sera distribuée entre le 31 mars et le 25 mai 2019, avant les élections européennes du 26 mai 2019.
- la date limite d'inscription sur la liste électorale sera fixée au 31 mars 2019 pour les élections européennes car la date limite d'inscription est le dernier jour du deuxième mois précédent celui du scrutin.

Vu la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 décembre 2019,

Considérant qu'il convient de nommer un membre de la commission de contrôle au sein du conseil municipal, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉSIGNE**, comme membre de la commission de contrôle, Madame Liliane PINEAU, en tant que titulaire et M Michel DOUET, en tant que suppléant.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **BÂTIMENTS PUBLICS**

#### **1) Logement sis 7 rue du Réveillon**

Monsieur David BARDON, délégué à la commission bâtiments, informe les élus que la SARL DUVAL est venue remplacer la gouttière du logement communal sis 7, rue du Réveillon.

#### **2) Les travaux de réhabilitation thermique du groupe scolaire et de la création de la chaufferie bois**

Monsieur le Maire informe les élus que le planning initial se trouve modifié par les périodes de Noël qui vont faire ralentir le rythme du chantier. La fin du chantier est finalement prévue fin mai 2019 au lieu de fin avril 2019, envisagée initialement.

Aussi, Monsieur le Maire signale aux élus qu'il est obligatoire d'indiquer les organismes de financement sur un panneau de communication de chantier. Il annonce également aux élus qu'il envisage de mettre deux panneaux publicitaires sur la route départementale 910, au carrefour de DRACHÉ/ MAILLÉ pour indiquer les commerçants communaux et les lots communaux, viabilisés, à vendre. STUDIO TOURAINE POITOU propose un devis prenant en compte l'élaboration de la maquette. Les élus donnent leur accord.

#### **3) Logement sis 3, place de l'Abbé Péan**

Monsieur David BARDON, délégué à la commission bâtiments, informe les élus que depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2018, le logement communal N°1 sis 3, rue du Réveillon, est de nouveau loué. Il souligne que les travaux de réhabilitation du couloir de l'escalier ne sont pas encore effectués.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire informe les élus que le Ministère de l'Éducation Nationale a lancé un appel à projets « Écoles Numériques Innovantes et Ruralité » (ENIR) dans l'objectif de soutenir et favoriser l'innovation numérique dans les écoles élémentaires des communes rurales. L'État s'engage à financer à hauteur de 50 %, des projets allant de 4 000,00 € à 14 000,00 €. En coordination avec la directrice de l'école, peuvent être envisagés l'acquisition d'un tableau numérique interactif, de deux tablettes, d'un switch et d'un robot pour l'apprentissage des élèves à la programmation. Après réception des devis, un choix sera fait.

## **SERVICE INCENDIE**

Monsieur le Maire informe les élus que la société SOGEA a réalisé de nouveaux contrôles de débit des poteaux incendie situés route des Caves et à la montée de Bel Air. Il s'avère que le poteau situé à la montée de Bel Air est aujourd'hui dans les normes car son débit arrive à 30,3 m<sup>3</sup>/h. L'entreprise BERROYER va pouvoir entreprendre ses travaux une fois qu'elle aura reçu l'arrêté accordant les travaux. Quant au poteau situé route des caves, les résultats obtenus sont inférieurs à ceux de l'année 2017. Les performances de ce poteau sont directement liées au pompage situé sur le réseau de SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE qui alimente le secteur des Coteaux. SOGEA se charge de contacter la société VEOLIA, fermier de SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE afin de vérifier la pression.

## **VOIRIE**

### **1) Signalisation routière**

Le conseil municipal approuve le choix du bureau municipal en choisissant la société SES.

### **2) Rues de la Mairie et du 8 Mai 1945**

Monsieur François-Xavier BRION informe les élus que la société CMATP a effectué la réparation du caniveau central rue de la Mairie. Il annonce également que la société CMATP a proposé un coût moindre que le devis initial pour la réparation de la tranchée située rue du 8 Mai 1945, devant l'immeuble de M et Mme GUIHARD. Aussi, il cite les derniers travaux à effectuer cette année : la réalisation des trottoirs-bateaux, rue du Breuil, le busage en bas de Tantan et que le broyage sera effectué très prochainement par l'entreprise PREVOST, notre prestataire habituel.

### **3) Radars pédagogiques**

Monsieur David BARDON indique aux élus que les radars pédagogiques ont été installés rue du 8 Mai 1945 et rue Jean Michau aux entrées et sorties de bourg. Les statistiques qui en ressortent sont intéressantes : on s'aperçoit qu'une grande majorité d'automobilistes respecte la limitation de vitesse, en entrant dans le bourg mais qu'ils sont plus nombreux à enfreindre la limitation, en sortant du bourg.

### **ILLUMINATIONS DE NOËL**

L'installation des illuminations de Noël aura lieu le mercredi 12 décembre 2018 et démontage le lundi 21 janvier 2019 par l'entreprise INEO. Monsieur David BARDON souligne qu'un inventaire des guirlandes est nécessaire avant leur mise en place.

### **PARC DE LOISIRS**

Monsieur le Maire propose de compléter l'équipement autour du city stade avec deux nouveaux appareils de fitness : le ski de fond et le poney. Deux devis ont été sollicités. L'ensemble des élus accepte l'acquisition de ces deux appareils.

### **MANIFESTATIONS**

#### **Repas du 11 novembre**

Monsieur le Maire rappelle le programme du 11 novembre 2018. Madame Marie-Jo GREFFIER, déléguée à l'action sociale, informe que cette année, 57 personnes seront présentes au repas.

Monsieur le Maire indique aux élus que les professeurs d'école, Mesdames Solène BATTIAU et Madame Christine PINAUDIER ont étudié la première guerre mondiale avec leurs élèves. Quelques élèves participeront à la commémoration du centenaire et viendront au monument aux morts de Draché, pour y lire des poèmes et allumer des bougies. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de leur organiser un petit rafraîchissement dans la salle municipale.

### **SYNDICAT DE LA MANSE**

Monsieur le Maire indique aux élus que Madame Delphine LAISEMENT, technicienne du Syndicat de la Manse, organisera, un chantier participatif d'entretien de la végétation des rives du Réveillon aux abords de la salle socioculturelle, le samedi 2 mars 2019. Monsieur Michel DOUET propose de clore ce chantier autour d'un pot d'amitié offert par la Municipalité.

### **CONSEIL MUNICIPAL**

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le jeudi 6 décembre 2018 à 20h00.

La séance est levée à 22h30.